



**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
N°3-8 DU MERCREDI 21 JANVIER 2015 A 20H30**

*L'an deux mille quinze, le 21 janvier à 20h30*

*Etaient présents : DEMAIMAY Stéphane (1 pouvoir), BLANCHON Daniel, FRANCHI Jean, BOUGAUD Sandrine, BAU Patrice, FAVIER Lucette, GALLEZ Christian, BROISSIAT Bernard, BRETIN Christian (1 pouvoir), COLONOZET Nathalie, POLY Bernard, BARBIER Jean-Claude, BLANC Pierre, GUITON Paul (1 pouvoir), FATON Valérie, FATON Bénédicte, PERNIN Mickaël, BUCHOT Christian, ROUTHIER René, MAZIER Jacques, GUYOT Marcel, BOUTTER Jean-Pierre, MOINE Gérald, MOREY Emmanuel, GAULIER Jean-Paul, BOZON Fabienne, FOURNIER Fernand, POILLOTTE Alain, MONNET Brigitte, DAVID Martine.*

*Etaient absents excusés : AMET Jean-Denis, BAU Patrice, PIDOUX Valérie, PICARD Jean-Marc, MARIOTTE Raymond, NICOD Michel, PETIT-MAIRE Jean-Pierre,*

*Membres en exercice : 35*

*Présents à la séance à 20h30 : 29*

*Nombre de pouvoir: 3*

*Date de la convocation : 15 janv.2015*

*Date d'affichage de la convocation et envoi à la presse : 15 janv.2015*

Le Président souhaite la bienvenue à ce 8<sup>ème</sup> conseil communautaire de la mandature.

Compte-rendu de la dernière séance :

Brigitte MONNET, sur le point de l'aménagement du territoire en questions diverses, souhaite préciser que la Région ne soumet pas ses interventions financières à la mise en place d'un PLUI. Le président précise que l'importance des fonds régionaux se rapportait plutôt au projet de territoire.

Puis on aborde l'ordre du jour.

**Affaires générales, tourisme, Aire viti-culturelle : Rapporteur Gérald MOINE**

- **Modification statutaire syndicat mixte SCOT en PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) :** Le comité syndical du syndicat mixte du SCOT du Pays lédonien réuni le 4 décembre 2014 a approuvé un projet de modification statutaire pour la transformation du Pays en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural PETR. Cette transformation permettra en effet de donner une assise juridique fiable aux prochaines contractualisations 2014-2020 (programme LEADER-contrat d'Aménagement et de Développement Durable avec la Région...) et ceci sur l'ensemble des 9 EPCI membres du syndicat mixte. La CCSR doit se prononcer sur :

- L'approbation de la transformation du Pays en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
- L'approbation des modifications statutaires

Le Président explique l'importance du PETR puisqu'il aura la responsabilité de la distribution des fonds régionaux et portera le cas échéant le prochain leader.

***Le conseil communautaire à l'unanimité approuve la transformation du Pays en PETR et approuve les modifications statutaires.***

- **Projet de territoire-demande de subvention :** lors des réunions dernières avec la DDT sur la thématique de l'aménagement du territoire, il a été évoqué la nécessité pour la communauté de communes de réaliser un projet de territoire, comprenant les enjeux, l'organisation, les projets.... La priorité étant donnée au schéma de mutualisation, compte-tenu des échéances, le projet de territoire sera étudié ultérieurement. Néanmoins, si nous souhaitons bénéficier de subventions, certains

dossiers sont à déposer au plus tard au premier trimestre 2015 (notamment la DETR).

Brigitte MONNET pense que la DETR est accès sur le financement des PLUI.

Le Président et le Vice-président en charge de l'aménagement du territoire reconnaissent qu'il est pertinent d'attendre d'avantage d'information sur l'évolution de notre territoire pour travailler sur le projet de territoire et d'autant plus sur le PLUI.

***Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à déposer les demandes de subventions.***

- **Indemnités trésorier** : il s'agit de se prononcer sur le taux d'indemnité des trésoriers, pour la période des élections jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2014 et de septembre 2014 au 31 décembre 2014. Pour information le taux était de 60% en 2008 puis 80 % en 2009.

***Le conseil communautaire à la majorité (2 abstentions et 2 objections) fixe à 80 % l'indemnité.***

<b>Affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires : Rapporteur Jacques MAZIER</b>
--

- **Accueil de loisirs :**

- **Directeur accueils de loisirs Augisey/Saint Laurent la Roche** : après des recherches assidues et plusieurs candidatures infructueuses, le nouveau directeur, Vincent BROSSE a pris son poste en ce début d'année. Son poste est ouvert pour 23 heures hebdomadaire en plus des animatrices en place, conformément aux exigences des services DDSCPP de l'Etat (ex-DDJS).
- **Tarif séjours hiver** : projection, le séjour d'hiver est organisé à Chauneuve cette année pour vingt-cinq enfants. Le coût de revient est de 257 € par enfant et il est proposé de le facturer 220 € aux familles, le même tarif qu'en 2014.

***Le conseil communautaire fixe à l'unanimité le tarif du séjour d'hiver à 220 €***

- **Contrats des vacataires des accueils de loisirs-vacances d'hiver** : les inscriptions des enfants aux accueils de loisirs de Cousance et de Beaufort, pour les vacances d'hiver, ont débuté cette semaine. Le nombre d'animateurs est suffisant si nous tenons compte des effectifs 2014. Mais en cas d'accroissement du nombre d'inscrits, il est demandé au conseil d'autoriser le Président à procéder aux embauches nécessaires.

***Le conseil communautaire autorise le Président à signer les contrats de travail nécessaires.***

- **Impayés** : le montant des impayés atteint des niveaux extrêmement élevés et qui ne peuvent être acceptés par la collectivité. Le Vice-président va effectuer un envoi de courrier aux familles concernées. Une rencontre avec le trésorier va avoir lieu pour remettre en place ou raffermir les procédures de recouvrement.

- **Association « Jazz en Revermont », bilan de la manifestation 2014, renouvellement de la convention d'objectif et de moyens, et subvention 2015 :** l'association présente un excédent d'un montant de 1 224.68 € qui permet de ne pas verser de subvention complémentaire, conformément à la convention. Un beau succès du festival avec 1300 entrées. Un effort important de sponsoring a été fait par AUDI et le Val de Sorne. Le Président et la Vice-présidente ont rappelé à l'association l'importance de maintenir une présence du festival sur l'ensemble du territoire communautaire. L'association réfléchit à une proposition pour une animation le jeudi soir ou le samedi en journée.  
La Vice-présidente propose de reconduire la convention 2014 dans les mêmes conditions pour 2015 avec une subvention de 5 000 € fixe et une couverture de déficit à hauteur de 3 000 €.  
*Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à signer la convention d'objectif et de moyens 2015.*
- **Demande de subvention FNADT pour le financement du Pôle d'Accueil et de Service suite à la labellisation « relais service public » :** pour le financement du Pôle d'Accueil et de Service suite à la labellisation « relais service public » : Madame FATON rappelle que le pôle d'accueil et de services a été créé au sein de la maison commune du Sud Revermont en février 2007. Elle rappelle les dispositions de la circulaire ministérielle du 02 août 2006 relative à la labellisation « relais service public » (RSP) des guichets d'accueil polyvalents. La labellisation sollicitée par délibération en date du 20 septembre 2006 apportait un financement de 10 000 € par an pour 5 ans.  
*Le conseil communautaire à l'unanimité autorise Monsieur Le Président, à solliciter Monsieur Le Préfet en vue du versement de la subvention RSP 2015 d'un montant de 10 000 € afin de la reverser au Pôle d'accueil et de service.*
- **Relais Assistantes Maternelles,** budget prévisionnel et renouvellement de la convention d'objectif et de moyens pour l'année 2015, fixation du montant de la subvention 2015, il convient à présent de l'examiner. Le montant s'élève à 40 610 euros et il est prévu une subvention de la part de la CCSR de 20 051 euros.  
Un état statistique des assistantes maternelles sera joint au présent au compte-rendu.  
*Le Conseil communautaire à l'unanimité adopte ce budget prévisionnel, en accorde la subvention prévue et autorise le Président à signer les pièces afférentes.*
- **ADAPEMONT- Bilan 2014 et convention 2015 :** dans le cadre de notre partenariat avec l'ADAPEMONT pour la mise en place d'une équipe verte en insertion professionnelle sur notre territoire, en partage avec la communauté de communes du Pays de Saint Amour, il convient de renouveler la convention pour l'année 2015. Pour mémoire, il s'agit d'une équipe de 5/6 personnes, d'un encadrant technique (26/35<sup>ème</sup>), d'une personne chargée de l'accompagnement et de 2 agents administratifs, tous étant intégrés dans un parcours d'insertion. Le coût pour la CCSR s'élève à 22 000 €. Rappelons que les communes qui utilisent l'équipe verte se voient facturer 6.5/personne/heure.

Brigitte MONNET souhaite connaître exactement les prestations que l'équipe verte peut effectuer.

***Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention 2015.***

Le Président informe l'assemblée que l'ADAPEMONT a mis en place et gère un troupeau de Highland (utilisé notamment pour le débroussaillage). C'est la première structure d'insertion en France qui a mis en place une telle action.

<b>Agriculture, environnement, aménagement de l'espace et sport : Rapporteur Christian BUCHOT</b>
---

- **Schéma de mutualisation des services** : délégation au président : le schéma de mutualisation des services de notre territoire doit être communiqué à la préfecture au printemps 2015. Il va être réalisé directement avec tous les maires et présidents de syndicats et devra être présenté en préfecture par la communauté de communes après avis des communes. Pour des questions de simplification de la procédure il serait intéressant de donner au président de la CCSR l'autorisation de transmettre le résultat du travail conjoint en préfecture pour éviter le délai d'attente des conseils communautaires. A noter que le Vice-président a demandé à monsieur le Préfet une extension de délai de 6 mois.  
***L'assemblée préfère garder le pouvoir de décision.***
  
- **Convention SICTOM-renouvellement** : lors de changement de mandat communautaire, le SICTOM doit renouveler la convention le liant à la CCSR qui a la compétence ordures ménagères. Les conditions proposées sont les mêmes qu'auparavant, c'est-à-dire : prise en charge des impayés par la CCSR à hauteur de 1 % des recettes, et un forfait de 1 € par facture envoyée pour couvrir les frais de facturation. L'encaissement 2014 pour la CCSR s'élève à 474 000 €.  
***Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention.***
  
- **Questions diverses**
  - Réunion schéma de mutualisation lundi 26 janvier à 20h30.
  - Ouverture de la Caborde le weekend de la percée 30 janvier et 1<sup>er</sup> février
  - Madame MONNET demande des informations sur le recrutement du technicien voirie : en cours, peu de CV correspondants, pour 2015 le Président opte pour un temps partiel avec un candidat technicien voirie retraité.